

Valoriser les espaces forestiers méditerranéens tout en conciliant nature, production et récréation

Un enjeu majeur des Chartes forestières de territoire du Pays Pyrénées-Méditerranée

par Mathilde GUITTET

Lors des journées d'échanges organisées par Forêt Méditerranéenne les 22 et 23 juin 2016, nous avons voulu montrer les outils qui permettent la « conciliation » des différents enjeux liés aux espaces forestiers méditerranéens.

Les outils correspondant à certaines formes de gouvernance tels que les Chartes forestières de territoire ont fait l'objet de toute notre attention comme celles du Pays Pyrénées-Méditerranée.

Introduction

De manière générale, la forêt est un levier majeur de développement durable d'un territoire selon sa perception, sa gestion et sa valorisation. Les espaces forestiers méditerranéens peuvent en effet répondre aux multiples demandes sociétales. Tout d'abord, ils sont producteurs d'activités économiques par les diverses ressources naturelles renouvelables qu'ils procurent (bois, liège, champignon, etc.), permettant de créer des emplois non délocalisables. La forêt est également considérée comme un gigantesque espace de jeux ombragé, support d'activités de pleine nature et de loisirs. Enfin, les bénéfices environnementaux des espaces forestiers ne sont plus à démontrer : support de biodiversité, atténuation de certains risques naturels, puit de carbone, poumon vert de la planète, etc. La forêt méditerranéenne présente donc une grande diversité de facettes et nous pouvons alors nous interroger sur la façon de concilier tous ses aspects, aux objectifs parfois divergents. Le Pays Pyrénées-Méditerranée, territoire rural des Pyrénées-Orientales, a décidé de travailler sur la question depuis le début des années 2000 au sein de la démarche « Charte forestière de territoire » ...

Pourquoi une Charte forestière de territoire en Pays Pyrénées-Méditerranée ?

Un territoire au contexte forestier présentant différents enjeux

Situé au sud du département des Pyrénées-Orientales et transfrontalier avec l'Espagne, le Pays Pyrénées-Méditerranée (PPM) est un territoire rural composé de 58 communes regroupées en quatre communautés de communes (cf. Fig. 1). Actuellement organisé sous forme associative, le Pays Pyrénées-Méditerranée agit pour le développement durable du territoire en venant en appui aux acteurs publics et privés locaux sur différentes thématiques, dont la forêt. Les principes de gouvernance et de travail reposent sur une démarche « ascendante » et sur la volonté d'expérimenter et d'innover dans le cadre d'une approche transversale.

Le territoire du Pays Pyrénées-Méditerranée est couvert pour près de 60 % de sa superficie par de la forêt, répartie sur trois massifs : les Aspres, les Albères et le Vallespir. Les peuplements sont très diversifiés, allant des chênaies vertes et subéricoles aux hêtraies sapinières en passant par des châtaigneraies (cf. Fig. 2). La forêt appartient pour 86 % à des propriétaires privés et présente un fort morcellement foncier avec plus de 83 % des propriétés qui font moins de

quatre hectares. L'ensemble des forêts publiques disposent d'un plan d'aménagement alors que seul un quart des propriétés privées soumises au Plan simple de gestion (PSG) bénéficient d'un document de gestion durable. Le morcellement et le manque de gestion des propriétés forestières impactent la filière bois locale.

L'exploitation forestière, majoritairement pour du bois énergie (plaquette et bois bûche) au regard des volumes importants de petit bois, reste encore limitée sur le territoire malgré un gisement important (estimé à environ neuf millions de mètres cubes) puisque seulement 20 % de l'accroissement annuel est prélevé. Cela s'explique notamment par des problématiques d'accessibilité à la ressource (desserte et relief) mais aussi par les contraintes liées aux marchés économiques.

En parallèle, les forêts du Pays Pyrénées-Méditerranée regorgent d'une importante richesse en termes de patrimoine naturel (PAYS PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE, 2014). En effet, 95 % de la couverture forestière est comprise dans différentes Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) et Zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO). De nombreux enjeux écologiques sont donc présents, et plusieurs espaces naturels protégés ont été mis en place sur le territoire pour préserver la biodiversité. En outre, de nombreux loisirs et activités de pleine nature sont pratiqués en forêt (chasse, cueillette, randon-



nées, canyoning, etc.), que ce soit par les habitants du territoire ou les touristes (PAYS PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE, 2014).

La conciliation de l'ensemble de ces usages, associée à la prise en compte des enjeux environnementaux (préservation de la biodiversité, risques naturels tels que les feux de forêt ou l'érosion, changements climatiques, etc.), est un vrai challenge pour le territoire du Pays Pyrénées-Méditerranée !

Un outil de stratégie forestière locale axé sur la multifonctionnalité

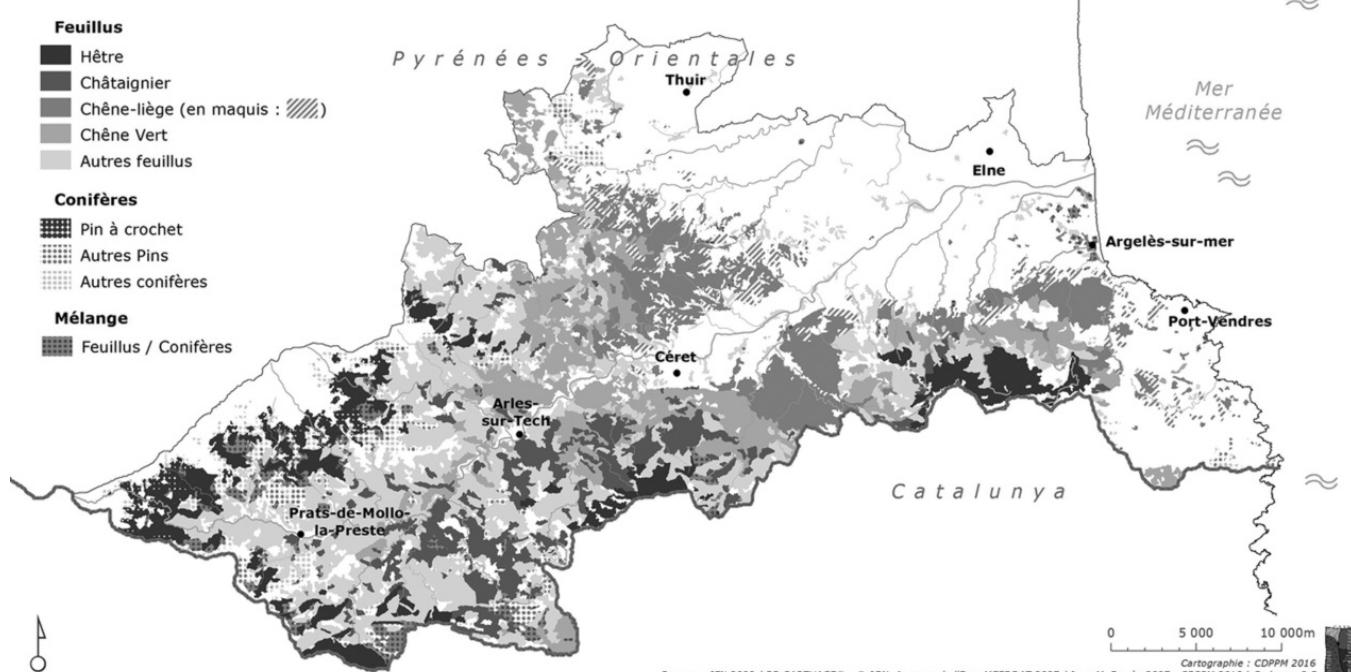
L'outil Charte forestière de territoire (CFT), considéré comme une Stratégie locale de développement forestier (SLDF), a été instauré par la Loi d'orientation forestière (LOF) du 9 juillet 2001 et conforté par la Loi de modernisation agricole du 27 juillet 2010. La loi accorde alors une part importante au développement d'une politique de gestion durable et multifonctionnelle de la forêt et introduit la notion d'intégration territoriale au travers de l'article L.12 du Code forestier : « Sur un territoire pertinent au regard des objectifs poursuivis, une Charte forestière de territoire peut être établie afin de mener un programme d'actions pluriannuel intégrant, le cas échéant, la multifonctionna-

lité des forêts locales et visant à garantir la satisfaction des demandes environnementales ou sociales particulières concernant la gestion des forêts et des espaces naturels qui leur sont connexes, à contribuer à l'emploi et à l'aménagement rural, notamment par le renforcement des liens entre les agglomérations urbaines et les massifs forestiers, à renforcer la compétitivité de la filière de production, de récolte, de transformation et de valorisation des produits, et à favoriser le regroupement des propriétaires forestiers sur le plan technique ou économique, la restructuration foncière ou encore la gestion groupée au niveau forestier d'un massif forestier ». L'objectif général d'une Charte forestière de territoire est donc de définir et de mettre en œuvre collectivement une stratégie territoriale visant la gestion durable et multifonctionnelle des forêts sur un territoire donné.

Une Charte forestière de territoire (CFT) est établie à l'initiative des élus et des acteurs locaux pour une durée déterminée, et ce de manière concertée et volontaire. Elle se doit de concerner un territoire identifié et pertinent pour élaborer un programme d'actions pluriannuel cohérent. Une CFT peut être renouvelée après évaluation de sa mise en œuvre. Au-delà d'un simple diagnostic forestier prenant en compte les divers usages de la forêt, cette démarche a pour objectif de catalyser les énergies et les initiatives de

Fig. 2 :
Peuplements forestiers
en Pays Pyrénées-Méditerranée.

Peuplements forestiers en Pays Pyrénées-Méditerranée



l'ensemble des acteurs locaux et de les engager via des partenariats dans la réalisation des objectifs fixés. De ce fait, pour qu'une charte devienne, d'une part, un outil d'aménagement du territoire intégré et reconnu par tous et, d'autre part, un outil de connaissance et d'aide à la décision pour les élus, les usagers et les partenaires institutionnels, il convient de placer la concertation comme fondement de la démarche. Ainsi, tout au long de la vie d'une Charte forestière de territoire, de son élaboration à son évaluation en passant par sa mise en œuvre, le croisement des usages et des enjeux est essentiel pour garantir une gestion durable et multifonctionnelle des forêts. Cela passe en tout premier lieu par l'intégration et l'implication des collectivités et des différents acteurs dans la gouvernance de la Charte forestière de territoire ainsi que dans la réalisation d'actions dans le cadre de cette démarche collégiale. L'établissement d'un diagnostic doit permettre de faire ressortir les enjeux locaux et de fixer les objectifs en matière forestière pour le territoire ainsi que les actions à mener, posant les bases d'une politique forestière locale.

Au regard des enjeux forestiers du territoire et des possibilités offertes par ce nouveau cadre législatif, les élus et les acteurs du Pays Pyrénées-Méditerranée ont décidé de saisir l'opportunité de constituer une des dix premières Chartes forestières de territoire expérimentales. C'est ainsi que le Pays Pyrénées-Méditerranée a élaboré et animé la CFT de la Suberaie des Aspres et des Albères (validée en 2004 et révisée en 2009) dédiée exclusivement aux suberaies et à la filière liège. Au vu du succès de cette première Charte forestière de territoire, cette dernière fut suivie quelques années plus tard par la mise en place de la CFT du Vallespir (validée en 2009) dédiée au massif forestier du même nom.

Tab. I :

Nombre d'actions CFT réalisées et budget cumulé par thématique sur 2009/2014.

Analyse quantitative des actions des CFT Suberaie & Vallespir sur 2009/2014

Thématique regroupée	Nombre d'actions	Budget cumulé
Filières économiques Bois & Liège	27	66% 1 489 138 € 58%
Multifonctionnalité & Risques	5	12% 738 898 € 29%
Patrimoine & Environnement	2	5% 91 861 € 4%
Sensibilisation & Transversalité	7	17% 264 197 € 10%
TOTAL	41	100% 2 584 094 € 100%

Quelles plus-values des Chartes forestières de territoire du Pays Pyrénées-Méditerranée ?

Une évaluation approfondie des deux stratégies forestières locales

D'une durée de six ans, les deux Chartes forestières de territoire du Pays Pyrénées-Méditerranée arrivaient en fin de programmation en 2014, nécessitant de prendre un temps pour évaluer ces stratégies territoriales. En effet, le suivi-évaluation des politiques publiques est une pratique qui se généralise depuis quelques années au sein des structures de développement local, dans un but d'amélioration continue. Le Pays Pyrénées-Méditerranée, ancré dans la démarche du développement durable, a compris l'intérêt de mettre en œuvre des temps d'évaluation pour optimiser et montrer la plus-value des projets menés.

En parallèle, la Loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche (LMAP) du 28 juillet 2010 a amendé l'article L12 de la loi d'orientation sur la forêt du 9 juillet 2001 relatif aux CFT, en prévoyant que les stratégies locales de développement forestier définissent « des indicateurs relatifs aux actions à mettre en œuvre ainsi que des indicateurs de résultat » dans un objectif de suivi et d'évaluation. De plus, au-delà de cet aspect législatif, il existe une attente croissante des élus, des financeurs et des partenaires techniques de mieux connaître l'impact des Chartes forestières de territoire et des projets menés dans ce cadre.

C'est pourquoi les deux Chartes forestières de territoire ont fait l'objet d'une évaluation quantitative et qualitative, menée en interne par le Pays Pyrénées-Méditerranée sur la période 2014/2015 avec l'appui des acteurs associés à la démarche (PAYS PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE, 2015). L'analyse quantitative a été basée sur les indicateurs de l'outil national EvalCFT renseignés par les maîtres d'ouvrage pour chacune des actions réalisées sur les dix dernières années. Ensuite, un volet qualitatif a été mené via un questionnaire envoyé à l'ensemble des membres du comité de pilotage des Chartes forestières de territoire et par des entretiens effectués en petits groupes pour affiner l'analyse. Ce travail important a permis de réaliser une éva-

luation approfondie des deux stratégies forestières locales.

Une plus-value confirmée par les résultats des actions menées

De nombreux éléments ressortent de l'évaluation des deux Chartes forestières de territoire du Pays Pyrénées-Méditerranée considérées maintenant comme « historiques ». Ainsi, ce sont près de 2,6 millions d'euros (dont 1,8 d'investissement matériel ou de travaux) qui ont été investis sur le territoire sur la période 2009/2014 en faveur de la gestion durable et multifonctionnelle des forêts (cf. Tab. I). Au total, 41 actions ont été mises en œuvre par divers porteurs de projets publics et privés avec l'appui de subventions publiques et une part moyenne d'autofinancement de 30 %. Ces résultats quantitatifs démontrent une réelle dynamique en faveur de la forêt au sens large (PAYS PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE, 2015).

En termes de thématiques traitées, les deux tiers des actions menées s'inscrivent dans le développement des filières économiques liées au bois et au liège alors que les autres axes (multifonctionnalité, environnement, sensibilisation) sont moins représentés (cf. Tab. I). Au-delà d'un positionnement clair des partenaires forestiers sur l'importance du volet économique au sein d'une Charte forestière de territoire, cela s'explique également par le faible nombre d'actions prévues initialement dans les programmes d'actions 2009/2014 ainsi que par les difficultés de faire financer ce type de projets sur les crédits forestiers (dédiés principalement à l'économie forestière et non à la multifonctionnalité des forêts). Toutefois, diverses actions ont pu être menées pour favoriser la prise en compte des multiples usages de la forêt : des opérations de sensibilisation auprès des scolaires, du grand public, des propriétaires forestiers et des élus notamment, un état des lieux de l'offre sylvotouristique et des problématiques locales liées à l'accueil du public en forêt (PAYS PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE, 2014), ou encore l'élaboration concertée d'une stratégie territoriale innovante en faveur de la biodiversité en forêt pour une meilleure intégration de cette dernière dans la gestion forestière (PAYS PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE, 2014).

Plus globalement, l'évaluation qualitative fait ressortir un bilan positif et une plus-value des deux Chartes forestières de terri-

toire historiques (PAYS PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE, 2015). Concernant la CFT de la Suberaie des Aspres et des Albères, les résultats obtenus sont très positifs selon les acteurs du territoire, notamment sur le volet économique et la protection des forêts contre les incendies. Cette démarche a permis de renforcer la dynamique déjà lancée autour du liège et de favoriser une prise de conscience et une implication collective en faveur de la filière. Les grands points forts identifiés sont, d'une part, le fonctionnement de l'Association syndicale libre de gestion forestière « Suberaie Catalane » visant le regroupement des propriétaires forestiers pour la réalisation de travaux de réhabilitation et de protection des suberaies ainsi que la vente groupée de liège à un industriel du territoire (cf. Photo 1) et, d'autre part, le travail de structuration de la filière liège. Concernant la CFT du Vallespir, bien que manquant parfois d'opérationnalité aux yeux des acteurs du territoire, de nombreuses actions ont été développées par divers maîtres d'ouvrage avec des résultats plutôt positifs. Les points forts mis en avant sont le développement de la filière bois énergie avec un objectif de circuit-court (cf. Photo 2) ainsi que l'exploitation accrue des bois. Le fonctionnement de la CFT du Vallespir a favorisé un travail collectif autour d'un massif forestier, avec la mise en réseau de différents acteurs via une gouvernance multidisciplinaire (collectivités, institutions, forestiers, acteurs touristiques et environnementalistes, etc.) et une prise de conscience des divers enjeux forestiers permettant de contribuer à une gestion durable et multi-

Photo 1 :
Suberaie
et levée de liège.
Photo IML.



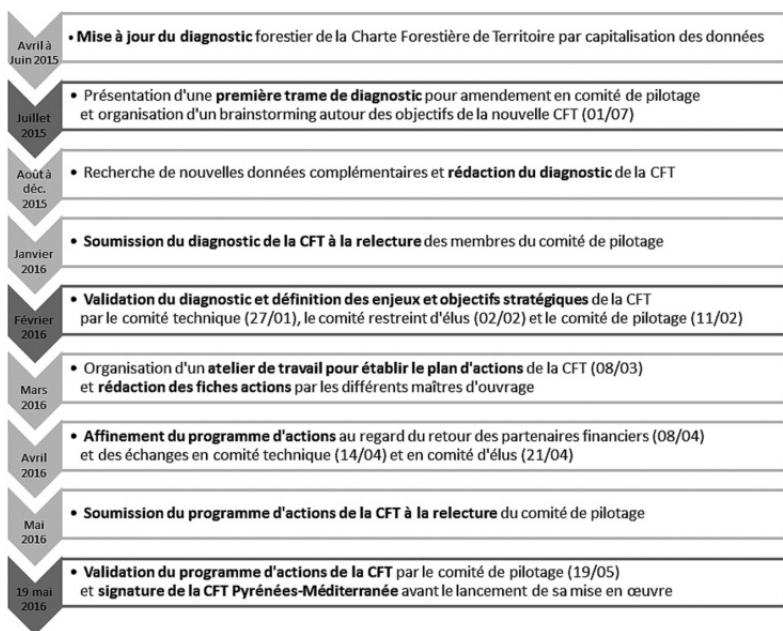


Photo 2 :
Chantier de production
de plaquette.
Photo CCHV.

fonctionnelle des forêts. De manière générale, la diversité des actions et la mobilisation facilitée des aides financières sont soulignées par les partenaires, et ce grâce à l'implication de nombreux acteurs montrant l'importance de l'animation territoriale et de la concertation.

Le bilan de l'évaluation des Chartes forestières de territoire « historiques » du Pays Pyrénées-Méditerranée démontre une réelle plus-value de ces dernières, avec l'obtention de résultats satisfaisants en faveur de la gestion durable et multifonctionnelle de nos forêts bien qu'il reste encore beaucoup d'actions à renforcer ou à développer. C'est pourquoi le comité de pilotage a acté en février

Fig. 3 :
Méthode
d'élaboration de la CFT
Pyrénées-Méditerranée.



2015 de poursuivre la démarche et de se diriger vers une nouvelle génération de Charte forestière de territoire à l'échelle du Pays Pyrénées-Méditerranée. En effet, il fut décidé d'élaborer une nouvelle stratégie forestière locale en fusionnant les deux CFT historiques et en élargissant le périmètre à celui du Pays afin notamment de mutualiser les moyens, d'intégrer de nouveaux enjeux et de renforcer la visibilité de la stratégie forestière territoriale à l'échelle régionale et du massif pyrénéen.

Quels objectifs pour la nouvelle Charte forestière de territoire Pyrénées- Méditerranée 2016/2021 ?

Une démarche encore et toujours partagée avec tous les acteurs

Le travail d'élaboration de la nouvelle Charte forestière de territoire Pyrénées-Méditerranée 2016/2021, porté par le Pays Pyrénées-Méditerranée et mené sur un an, du printemps 2015 au printemps 2016 (cf. Fig. 3), s'articule avec la stratégie globale 2014/2020 du Pays dont l'un des deux axes majeurs s'intitule « Préserver, gérer, valoriser les ressources ». La révision du diagnostic du territoire a tout d'abord été réalisée en 2015 par capitalisation, analyse et synthèse des données, permettant de faire ressortir les enjeux du territoire. Par la suite, les objectifs de la stratégie territoriale forestière et un programme d'actions ont été définis collectivement en 2016 pour une période de cinq ans allant de 2016 à 2021, tout en intégrant des indicateurs d'évaluation afin de pouvoir faire le bilan de la CFT (PAYS PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE, 2016).

L'ensemble de la phase de révision a été mené en concertation avec les acteurs du territoire (élus et techniciens de collectivités, institutions, organismes forestiers et agricoles, structures touristiques ou d'activités de pleine nature, acteurs environnementalistes, associations citoyennes, entreprises, etc.), au travers du comité de pilotage, du comité restreint d'élus « Forêt » et du comité technique, réunissant plus de 140 structures publiques et privées. Plusieurs réunions de ces comités ont été animées pour permettre

le suivi de chaque étape de la révision ainsi que l'amendement et la validation des divers documents, mobilisant près de 150 participants au total (cf. Photo 3). En complément, deux ateliers de travail ont également été organisés pour aborder plus spécifiquement certains points : d'une part, un atelier de type *brainstorming* sur les objectifs de la nouvelle Charte forestière de territoire regroupant 23 personnes, et d'autre part, un atelier en sous-groupes « rotatifs » ayant réuni 44 personnes pour co-construire le programme d'actions (cf. Photo 4). Enfin, les citoyens ont été invités à exprimer leurs avis et leurs idées sur la question de la gestion durable des forêts à différentes occasions. Un atelier participatif organisé en 2013, une enquête auprès de la population réalisée en 2014, ainsi que des conférences-débats et des boîtes à idées proposées lors des manifestations « A la découverte des forêts catalanes » de mars 2014 et mars 2015 ont permis d'offrir des espaces d'expression et d'échanges aux citoyens du territoire sur le thème de la forêt. Près de 200 citoyens du territoire ont ainsi pu contribuer à la réflexion en amont de la révision de la Charte forestière de territoire Pyrénées-Méditerranée.

Cette implication continue de tous les partenaires locaux est une des clés de réussite pour établir puis mettre en œuvre une stratégie forestière territoriale partagée car intégrant la diversité des opinions de chaque acteur. L'animation de la démarche par un binôme « élu référent et technicien » est donc essentielle pour mobiliser les différents acteurs et permettre la croisée des regards.

Une stratégie forestière territoriale ambitieuse et multifonctionnelle

La Charte forestière de territoire Pyrénées-Méditerranée 2016/2021 est organisée autour de quatre grands enjeux et de dix objectifs stratégiques visant la gestion durable et multifonctionnelle de nos forêts (cf. Tab. II). Il s'agit donc au cœur de cette nouvelle stratégie forestière de travailler collectivement pour préserver le patrimoine forestier au regard des risques naturels et climatiques, pour valoriser les ressources



forestières et structurer les filières locales, et enfin pour accueillir le public en forêt tout en conciliant les différents usages (PAYS PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE, 2016).

Pour répondre à ces enjeux et atteindre le mieux possible nos objectifs, ce sont près

Photo 3 :
Assemblée
du Comité de pilotage.
Photo PPM.

Enjeux de la CFT Pyrénées-Méditerranée	Objectifs stratégiques de la CFT Pyrénées-Méditerranée
A - La mise en œuvre collective d'une stratégie forestière territoriale partagée en faveur de la gestion durable et multifonctionnelle des forêts	A.1 - Animer, mettre en œuvre et évaluer la CFT et sa gouvernance de façon continue A.2 - Accompagner les divers porteurs de projet publics/privés ainsi que l'émergence de projets A.3 - Communiquer, sensibiliser, former les différents publics sur les sujets liés à la forêt
B - La préservation et la gestion adaptée du patrimoine forestier, prenant en compte les risques naturels et les changements climatiques	B.1 - Augmenter la part de forêt gérée durablement sur le territoire B.2 - Préserver la biodiversité forestière par une meilleure connaissance et prise en compte B.3 - Gérer les espaces forestiers ou en devenir au regard des risques naturels et climatiques
C - La valorisation des ressources forestières du territoire pour développer les filières locales de l'amont à l'aval	C.1 - Mobiliser plus de bois et de liège dans nos forêts (desserte et regroupement propriétaires) C.2 - Valoriser les ressources naturelles en renforçant la structuration des filières locales
D - La valorisation des espaces forestiers comme support d'activités, conciliant les divers usages et enjeux de la forêt	D.1 - Structurer les acteurs et organiser durablement l'accueil du public en forêt D.2 - Favoriser la conciliation des différents usages et enjeux de la forêt

Tab. II :
Enjeux et objectifs stratégiques de la CFT Pyrénées-Méditerranée 2016/2021.



Photo 4 :
Atelier de travail
de la CFT.
Photo PPM

Tab. III (ci-dessous) :
Enjeux et objectifs
stratégiques de la CFT
Pyrénées-Méditerranée
2016/2021.

d'une quarantaine de maîtres d'ouvrage publics et privés qui ont décidé de s'engager en proposant près d'une centaine d'actions (cf. Tab. III). Le Pays Pyrénées-Méditerranée est porteur d'actions (notamment en tant qu'animateur de la démarche) mais la plus grande force de cette Charte forestière de territoire est la multitude et la diversité des maîtres d'ouvrage allant des collectivités locales aux entreprises privées, en passant par les organismes forestiers et agricoles, les acteurs environnementalistes, les associations d'éducation à l'environnement ou citoyennes ou encore les structures touristiques. Le nouveau plan d'actions présente

	Enjeu A	Enjeu B	Enjeu C	Enjeu D	Ensemble
Fiches actions de la CFT	23	25	35	16	99
Maîtres d'ouvrage	14	12	19	15	39

des projets diversifiés et répartis dans l'ensemble des quatre enjeux de la Charte forestière de territoire. Notre stratégie forestière territoriale se veut donc à la fois multifonctionnelle et ambitieuse, montrant que l'ensemble des enjeux sont bien pris en compte et qu'il y a une réelle volonté locale d'agir en faveur de la gestion durable des forêts.

Validée officiellement le 19 mai 2016 par les élus et le comité de pilotage, la Charte forestière de territoire Pyrénées-Méditerranée 2016/2021 a été signée par plus d'une vingtaine de partenaires membres du comité d'élus et/ou du comité technique (cf. Fig. 4 et Photo 5). Il s'agit maintenant de mettre collectivement en œuvre cette stratégie forestière grâce aux soutiens politiques et en fonction des moyens disponibles, ce qui promet d'ores et déjà de beaux challenges ! L'accompagnement des porteurs de projet et des entreprises, le suivi et l'évaluation des actions, la communication et la sensibilisation autour de la thématique forestière, ou encore la recherche de financements pour subventionner les projets (notamment en articulation avec les enveloppes gérées par le Pays telles que LEADER¹, ATI FEDER² et TEPCV³ où la forêt prend toute sa place), voilà ce qui attend le Pays Pyrénées-Méditerranée et ses partenaires pour les cinq prochaines années...

- 1 - Programme européen « Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale ».
- 2 - Programme européen « Approche Territoriale Intégrée du Fonds Européen de Développement Economique et Régional ».
- 3 - Programme national « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte ».

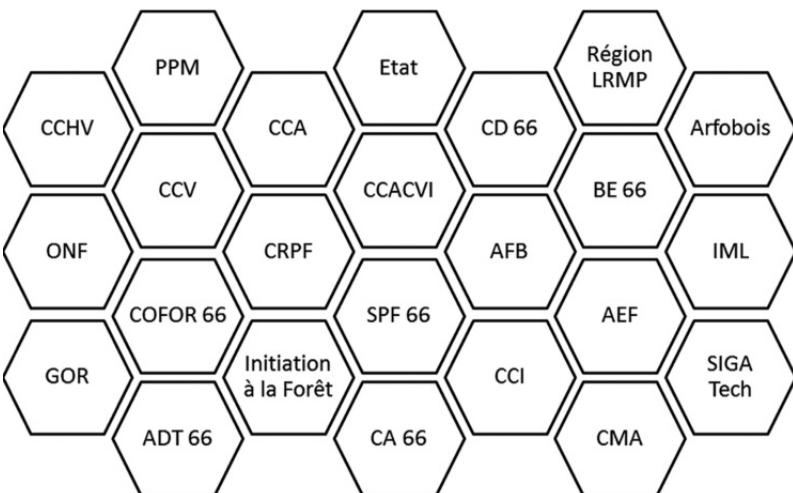


Fig. 4 (ci-contre) :
Sigles des structures signataires de la CFT Pyrénées-Méditerranée.

- PPM : Pays Pyrénées-Méditerranée
- CCHV : Communauté de communes du Haut Vallespir
- ONF : Office national des forêts
- GOR : Groupe ornithologique du Roussillon
- CCV : Communauté de communes du Vallespir
- COFOR 66 : Communes forestières des Pyrénées-Orientales
- ADT 66 : Agence de développement touristique
- CCA : Communauté de communes des Aspres
- CRPF : Centre régional de la propriété forestière
- CCACVI : Communauté de com. Albères Côte Vermeille
- SPF 66 : Syndicat des propriétaires forestiers
- CA : Chambre d'agriculture
- CD : Conseil départemental
- AFB : Alliance Forêt Bois
- CCI : Chambre de commerce et d'industrie
- BE 66 : Bois Energie Pyrénées-Orientales
- AEF : Expert forestier "Aménagement Environnement Forêt"
- CMA : Chambre des Métiers et de l'Artisanat
- IML : Institut méditerranéen du liège

Conclusion

Concilier nature, production et récréation au sein de nos massifs forestiers est tout l'enjeu d'une Charte forestière de territoire (CFT) comme nous avons pu le voir via l'exemple des CFT du Pays Pyrénées-Méditerranée, que ce soit au travers de ses objectifs, de ses actions mais aussi de son fonctionnement. L'animation territoriale, la concertation et la sensibilisation sont des piliers essentiels à la réussite d'une stratégie forestière locale, tout comme l'existence d'une volonté politique forte et d'une gouvernance représentant la diversité des acteurs liés à la forêt. Les territoires ont donc tout leur rôle à jouer dans la gestion durable et multifonctionnelle des espaces forestiers méditerranéens, avec l'implication des élus et de tous les acteurs ainsi que l'appui technique et financier des structures supra territoriales telles que le Conseil départemental, le Conseil régional, l'Etat et l'Europe. Il est également important de continuer à s'améliorer et à innover, en évaluant les projets menés et en bénéficiant des retours d'expériences d'autres territoires. Ainsi, la valorisation des espaces forestiers méditerranéens doit être partagée, et ce à toutes les échelles !

M.G.



Photo 5 :
Signature officielle
de la CFT.
Photo CRPF.

Bibliographie

Pays Pyrénées-Méditerranée, 2014, Rapport de synthèse de l'étude de l'offre touristique en forêt sur le Pays Pyrénées-Méditerranée : état des lieux et perspectives, Céret, 94 pages.

Pays Pyrénées-Méditerranée, 2014, Stratégie territoriale en faveur de la biodiversité en forêt. Volet Biodiversité des Chartes Forestières de Territoire du Pays Pyrénées-Méditerranée, Céret, 158 pages.

Pays Pyrénées-Méditerranée, 2015, Rapport de synthèse de l'évaluation des Chartes Forestières de Territoire du Pays Pyrénées-Méditerranée : CFT de la Suberaie des Aspres et des Albères et CFT du Vallespir, Céret, 84 pages.

Pays Pyrénées-Méditerranée, 2016, Charte Forestière de Territoire Pyrénées-Méditerranée 2016/2021 - Tome 1 : rapport stratégique, Céret, 288 pages.

Documents téléchargeables sur le site web du Pays : www.payspyreneesmediterranee.org

Mathilde GUITTET
Chargée de mission
« Forêt et développement durable »
au Pays Pyrénées-Méditerranée
Maison des Services Publics
6 boulevard Simon Baille
66400 Céret
Tél. : 04 68 87 43 24
Courriel : mathilde.guittet@payspyreneesmediterranee.org

Résumé

Le Pays Pyrénées-Méditerranée, conscient des différents enjeux forestiers présents sur son territoire, a été pionnier en s'engageant au début des années 2000 dans la démarche novatrice de Charte forestière de territoire visant la gestion durable et multifonctionnelle des forêts. Après dix années d'expérience et fort de l'évaluation des deux stratégies forestières historiques montrant une réelle plus-value des actions menées en faveur de nos forêts, le comité de pilotage constitué de plus de 140 structures a décidé de poursuivre la démarche et d'élaborer une nouvelle Charte forestière de territoire (CFT) à l'échelle du Pays Pyrénées-Méditerranée. Etablie pour cinq ans de manière concertée avec l'ensemble des élus et acteurs locaux, la CFT Pyrénées-Méditerranée 2016/2021 se veut ambitieuse avec près d'une centaine de projets portés par une quarantaine de maîtres d'ouvrage différents. Concilier nature, production et récréation, voilà tout l'enjeu des Chartes forestières de territoire du Pays Pyrénées-Méditerranée ! Au travers de cet exemple, quelques clés de réussite ont pu être identifiées comme l'animation territoriale, la volonté collective et le soutien politique ou encore la concertation et le partage dans le cadre d'une gouvernance locale, pour valoriser ensemble nos espaces forestiers méditerranéens.

Mots clés : Charte forestière de territoire, stratégie forestière locale, territoire, gestion durable, multifonctionnalité, concertation, conciliation, évaluation.

Summary

How to make the most of Mediterranean forest and woodland areas while reconciling nature, production and recreation: a major issue and challenge for local and regional Forestry Charters under the aegis of the Pays Pyrénées-Méditerranée (local administrative body)

The *Pays Pyrénées-Méditerranée*, aware of the various issues and challenges present throughout its administrative area, was a pioneer around the year 2,000 when it adopted the innovative Territorial Forestry Charter, an initiative aimed at the sustainable development and multifunctional use of forests and woodlands. Now, with ten years' experience and benefiting from the evaluation of two historic forestry strategies that have proven the worth of undertakings to develop their forests and woodlands, the steering committee, made up of 140 organisations, has decided to prolong their commitment by drafting a new Territorial Forestry Charter (TFC) to cover the whole of the *Pays Pyrénées-Méditerranée* area. The "TFC Pyrénées-Méditerranée 2016/2021", set up for a five-year period by the concerted efforts of all the local elected representatives and stakeholders, is very ambitious with around 100 projects officially financed by some forty bodies involved. Reconciling nature, production and recreation: this is the challenge facing Territorial Forestry Charters of the *Pays Pyrénées-Méditerranée*! The area serves as an example, revealing certain keys to success in getting the most out of our Mediterranean forests and woodlands: area-wide organisers to maintain a dynamic, collective commitment and political backing, collaborating and sharing within the framework of local governance.

Resumen

Valorizar los espacios forestales mediterráneos conciliando naturaleza, producción y recreación: reto principal de la Normativa forestal del territorio del País-Pirineos-Mediterráneo

El País Pirineos-Mediterráneo, consciente de los diferentes desafíos forestales presentes en su territorio, fue pionero en comprometerse a principios de los años 2000 en la iniciativa innovadora de la Normativa forestal del territorio destinada a la gestión sostenible y multifuncional de los bosques. Después de 10 años de experiencia y a raíz de la evaluación de las dos estrategias históricas forestales mostrando una real plusvalía de las acciones llevadas a cabo en favor de nuestros bosques, el *comité de pilotaje* constituido por más de 140 estructuras decidió continuar la tramitación y elaborar una nueva Normativa forestal del territorio (CFT) a nivel del País-Pirineos-Mediterráneo. Establecida durante cinco años de manera concertada por el conjunto de representantes y actores locales, la CFT Pirineos-Mediterráneo 2016/2021 pretende ser ambiciosa con cerca de un centenar de proyectos impulsados por una cuarentena de entidades diferentes. Conciliar naturaleza, producción y recreo, el desafío de las Normativas forestales del territorio País-Pirineos-Mediterráneo! A través de este ejemplo, se han identificado algunas claves del éxito como la animación territorial, la voluntad colectiva y el apoyo político o incluso el diálogo y el intercambio en el marco de un gobierno local, para valorizar juntos nuestros espacios forestales mediterráneos.